

**Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature**
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **27 AVR. 2021**

MOTIVATIONS

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever d'espèce de grand gibier soumis à plan de chasse pour la saison de chasse 2021-2022

Le projet d'arrêté préfectoral n° DDT-2021- 093 fixant le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever d'espèce de grand gibier soumis à plan de chasse pour la saison de chasse 2021-2022 a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 19 mars au 8 avril 2021 inclus.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

Suite à la consultation du public, aucune autre modification n'a été apportée à l'arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental,



Le directeur adjoint,

Maxime CUENOT